

Beaucoup d'autres documents disponibles, à télécharger sur www.lavieduboncote.info



GUIDE PRATIQUE

METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

ÉDITION 2015



SOMMAIRE



Édito	p3
Pourquoi ce guide ?	p4

Les accueils collectifs de mineurs et l'EEDD en région Provence-Alpes-Côte d'Azurp5

Contexte	p6
Rôle et potentiel d'action des ACM	p8

Le dispositif régional.....p10

Historique du projet.....	
2 ans d'expérimentation : le bilan	
Naissance des Centres écohérents.....	
Quelle suite pour la démarche régionale ?.....	

Comment devenir un « Centre écohérent » ?p15

S'engager dans la démarche	
Passer à l'action	
Mobiliser, communiquer, valoriser	

Retours d'expériences des pôlesp29



Édito

Les enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face appellent des changements dans les pratiques de chacun. L'éducation à l'environnement et au développement durable est un outil qui peut aider tous les habitants, les acteurs socio-économiques et les décideurs à aller vers l'écocitoyenneté dans leurs comportements et leurs décisions.

La Région mène depuis 2004 une ambitieuse politique de soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable. L'intervention de la Région est structurée par une délibération votée en 2007 par l'assemblée régionale. Les publics prioritaires sont le grand public, les lycéens et apprentis, les jeunes hors temps scolaire. C'est pour ces derniers publics que la Région a lancé en 2012 la démarche « Centre écohérent » dont l'objectif est d'initier un maillage du territoire régional par des pôles ressources en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le champ des loisirs jeunesse.

Le temps des loisirs représente le troisième pôle éducatif dans la vie de l'enfant et du jeune, au côté de la famille et de l'école. Dans ce temps d'éducation non formelle, les accueils collectifs de mineurs occupent une place importante. Une réelle diffusion des bonnes pratiques et des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable est ainsi espérée à travers les quelques 6000 accueils collectifs de mineurs déclarés chaque année en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le temps des loisirs pour les jeunes est celui de l'ouverture, de la découverte, et il semble naturel que les acteurs de l'éducation populaire et de l'EEDD soient les relais des politiques régionales en matière de préservation de l'environnement et d'apprentissage de l'écocitoyenneté. C'est essentiel pour la sauvegarde de ces biens communs que sont l'eau, l'air, la biodiversité, les paysages, les ressources naturelles, et d'un climat permettant à chacun de s'épanouir à la surface de la Terre mais aussi pour le partage de valeurs de solidarité, de respect et de démocratie.

Ce guide méthodologique permet de fournir des outils et repères nécessaires aux directeurs et animateurs des accueils collectifs de mineurs de la région afin qu'ils puissent s'engager dans une démarche globale et concrète de développement durable.

Michel Vauzelle,
Président de la Région

Pourquoi ce guide ?

Ce guide a pour objectifs de livrer quelques clés méthodologiques ainsi que la synthèse des retours d'expériences des deux premières années de la démarche « Centre écohérent » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de donner envie de s'engager et d'apporter des réponses aux questions suivantes : Qu'est-ce que l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ? Qu'est-ce qu'une démarche d'EEDD ? Par où commencer dans un accueil collectif de mineurs (ACM) pour mettre en œuvre une démarche d'EEDD ? Que peut-il être fait et comment ?

À qui se destine ce guide ?

Ce guide se destine principalement à trois types d'acteurs :

- les équipes (directeurs et animateurs) des ACM, pour leur donner envie de se lancer et fournir des réponses à leurs principales interrogations ;
- les gestionnaires des centres, qu'il s'agisse des élus ou agents de collectivités ou bien des administrateurs et salariés d'associations, afin de les aider à se saisir des enjeux de l'EEDD dans les ACM ;
- les élus ou agents de collectivité en charge des questions du développement durable et montrer que les ACM peuvent aussi être le relai de politiques territoriales.

Comment utiliser ce guide ?

Certaines parties de ce guide ont été rédigées ou inspirées par des associations impliquées depuis le lancement de la démarche « Centre écohérent ». Les outils et éléments méthodologiques présentés dans ce guide leurs sont propres et permettent de montrer, par la diversité des approches, la richesse de cette démarche « Centre écohérent ». Chaque centre est invité à trouver les outils et méthodes qui lui conviendront le mieux, notamment en s'appuyant sur les ressources mises à disposition sur le site internet et par les pôles ressources.

Par conséquent, ce guide peut être vu comme une feuille de route pour comprendre et oser se lancer dans la démarche « Centre écohérent ». Le lecteur peut chercher à suivre au plus près les indications données ou seulement s'inspirer de l'esprit et l'adapter à son contexte. Ce guide est d'ailleurs complémentaire du site internet (centre-ecoherent.fr) où vous trouverez des outils, des fiches exemples et d'autres types de ressources, ainsi que les coordonnées des pôles ressources.



1

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET L'EEDD EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Contexte p6
Rôle et potentiel d'action des ACM p8

Contexte

De quoi parle-t-on ?

Le développement durable est un terme vaste, souvent galvaudé et qu'on définit généralement comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il s'agit de chercher un développement qui cherche à réconcilier l'homme, la nature et l'économie, à long terme et à une échelle mondiale mais en agissant à son échelle.

Or, après des décennies de développement intensif, il s'agit d'un changement important de pratiques et de représentations de la société civile, économique et politique. Ainsi, pour faciliter ce changement, l'EEDD a un rôle majeur à tous les niveaux et auprès de tous les publics et concerne donc aussi les ACM. Il s'agit d'aider les citoyens (et ici, en l'occurrence, les enfants dans les ACM) à adopter des gestes responsables (savoirs-être), leur faire acquérir des connaissances (savoirs) et des méthodes (savoir-faire). Ces enseignements peuvent s'appuyer sur un grand nombre de projets et de thématiques, qu'elles soient environnementales (énergie, eau, déchets...), sociales ou économiques (alimentation, circuits courts, santé environnement, la solidarité...).

Les enjeux de l'EEDD dans les ACM au niveau national

L'Éducation à l'environnement est née il y a environ 35 ans et s'est développée principalement en direction des établissements scolaires, contribuant ainsi à la généralisation de l'EEDD dans les enseignements depuis 2004. Durant cette même période, ces actions dans le temps de loisirs des jeunes ont été beaucoup plus réduites.

Le temps des loisirs représente le troisième pôle éducatif dans la vie de l'enfant et du jeune, au côté de la famille et de l'école. Dans ce temps d'éducation informelle, les ACM occupent une place importante. De plus, ces derniers bénéficient d'une grande souplesse de fonctionnement permettant de favoriser l'imagination et la créativité, une liberté de mouvement qui facilite les sorties dans la nature, les activités en groupes et les projets d'animation. Leur organisation souple leur permet de faire appel à des méthodes pédagogiques actives et participatives, qui alternent approches sensibles et rationnelles. La pédagogie de projet, méthode privilégiée pour l'EEDD, peut être ainsi facilement mise en œuvre pour développer les compétences sociales nécessaires à la participation, à l'entraide, à la coopération, à la solidarité, à la responsabilisation, tout en forgeant l'esprit critique.

La démarche «Centre écohérent» contribue directement à développer l'EEDD dans les ACM, conformément à l'incitation faite par la circulaire N° DJEPVA/DJEPVAA1/2010/351 du 23 septembre 2010 relative à la prise en compte des enjeux du développement durable dans les missions du champ jeunesse, éducation populaire et vie associative. De plus, conformément à la circulaire N° DJEPVA/DJEPVAA3/DS/DSB2/2011/400 du 24 octobre 2011 relative à la mise en œuvre du cadre réglementaire des activités physiques organisées pour les accueils collectifs de mineurs qui insiste sur le rôle éducatif des activités physiques et sportives, une sensibilisation à l'EEDD dans les sports de nature a été notamment développé dans la démarche «Centre écohérent».

Les enjeux de l'EEDD dans les ACM au niveau régional

Sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, on compte environ 6000 ACM déclarés chaque année auprès des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ou des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) des six départements. Ces 6000 établissements sont un levier majeur de sensibilisation et d'éducation des enfants qui les fréquentent, parfois de façon répétée et continue sur plusieurs années. L'enjeu de l'EEDD dans les ACM de la région s'inscrit également parfaitement dans la politique de développement durable du Conseil régional.

Les enjeux de l'EEDD dans les ACM au niveau local

Un ACM est un acteur important de la vie locale à travers ces différentes parties prenantes : enfants évidemment, mais également salariés de l'ACM, personnel d'entretien ou technique, commune (ou intercommunalité), ainsi que parents et autres partenaires de l'ACM. En intégrant le développement durable dans son projet pédagogique mais également dans son fonctionnement interne, l'ACM est en mesure de sensibiliser et de relayer des messages (par exemple d'un Agenda 21 local) auprès d'un grand nombre d'acteurs dont notamment les enfants et leurs familles.



Rôle et potentiel d'action des ACM

Les ACM : des acteurs éducatifs sur leur territoire

L'accueil de loisirs est un espace privilégié d'initiatives éducatives sur un territoire. Il a désormais dépassé le cadre d'une traditionnelle réponse à une demande de garde, et est devenu un lieu d'éducation, d'échanges, et de vie pour les enfants, pendant leur temps libre.

Parce qu'il n'est pas soumis aux mêmes impératifs que l'institution scolaire, l'accueil de loisirs se distingue par :

- sa capacité à prendre en charge une partie du temps périscolaire et extrascolaire, en créant une continuité des temps et des acteurs éducatifs ; tout en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle pour les parents ;
- la souplesse de son fonctionnement, qui permet aux enfants de découvrir leur environnement, de construire leur autonomie progressivement, de s'adapter à leurs rythmes et envies ;
- les pratiques éducatives qu'il développe. Il participe ainsi, concrètement à la construction et à la réalisation de « parcours éducatifs » évolutifs adaptés à l'âge et aux besoins des enfants et en ce sens, il est permis de transmettre des valeurs ;
- la place qu'il occupe au sein des politiques éducatives locales, en contribuant à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions sur l'aménagement des temps éducatifs et sociaux.

Légitimité des ACM dans le champ de l'EEDD

Les ACM ne sont pas des univers clos coupés de leur environnement, ils restent en interaction permanente avec lui, contribuent à l'emploi local, à la vie sociale et culturelle locale. Ils sont des lieux pertinents d'apprentissages sociaux et de découverte culturelle.

Ils sont des espaces fédérateurs d'énergies, d'envies, de projets, qui répondent aux besoins des populations d'un territoire. Le centre de loisirs éducatif est un espace citoyen, constructeur du vivre et de l'agir ensemble.

Ils sont également consommateurs d'espaces, de matériaux, d'énergie, producteurs de déchets...



L'éducation à l'Environnement vers un développement durable trouve naturellement sa place dans la logique des missions des accueils de loisirs. En effet, l'EEDD doit avant tout être vu comme une démarche de réflexion globale et plurielle, qui permet de repenser, au quotidien, les fonctionnements internes et les actions éducatives de l'établissement.

Parce qu'ils sont des lieux pour vivre et agir ensemble, ouverts à tous les enfants, des lieux d'échanges entre acteurs multiples (jeunes, animateurs, enseignants, partenaires, parents, élus...) les ACM peuvent :

- participer au développement de connaissances relatives à l'Environnement (dans plusieurs dimensions : nature, ressources, milieu de vie, système...);
- permettre à chacun de s'associer à la gestion du cadre de vie et du programme, d'exercer des choix, de prendre des responsabilités, de participer à la mise en vie et au contrôle des règles de vie collective ;
- accompagner les jeunes publics dans la construction d'un esprit critique qui les aide à identifier ce que leurs comportements mettent en jeu (coopération, solidarité, participation, responsabilité environnementale, envie d'agir).

L'Environnement n'y est donc pas utilisé comme un « thème » éducatif parmi d'autres, mais comme une dimension fondamentale du projet éducatif de la structure, qui permet de relier le développement des personnes et des groupes dans leurs relations à l'Environnement.

Moyens d'action des accueils de loisirs dans le champ de l'EEDD

Les accueils de loisirs sont des structures d'accueil généralistes, qui doivent conserver leurs spécificités.

Pour autant, en développant une démarche globale et progressive, qui prend en compte les enjeux actuels du Développement Durable, ils peuvent repenser de manière cohérente et imbriquée à la fois l'organisation interne de leurs fonctionnements (politique d'achat, gestion des déchets, transports, économies d'énergie...) et leurs activités éducatives (découverte de l'Environnement proche, sensibilisation au tri sélectif, à l'éco mobilité, à la biodiversité locale, à la solidarité, au climat...).

Les activités y sont proposées comme des supports qui allient réflexion et action, et mettent en évidence les interactions entre les thématiques sur lesquelles elles prennent appui.

Cette démarche contribue alors à donner aux enfants une lecture plus globale du monde.

La sensibilisation et la formation continue des équipes pédagogiques sont bien entendu les clés de réussite pour atteindre cette ambition dans chaque ACM.



Historique du projet

Cette démarche a été lancée dans l'objectif d'initier un maillage du territoire régional par des pôles ressources en matière d'EEDD dans le champ des loisirs jeunes et de disposer à terme, sur toute la région, d'interlocuteurs identifiables localement, capables d'informer, de sensibiliser et d'accompagner méthodologiquement les responsables et personnels des ACM souhaitant développer des projets d'EEDD.

Cette démarche est le fruit de la réflexion collective d'un groupe de travail spécifiquement dédié au champ des loisirs jeunes, animé par la Plateforme régionale de concertation pour l'EEDD en Provence-Alpes-Côte d'Azur qui regroupe l'ensemble des acteurs régionaux qui œuvrent pour le développement de l'information, la sensibilisation et l'EEDD pour tous, tout au long de la vie.

Cette réflexion a abouti au lancement, en 2012, de l'appel à projet «Éduquer à l'Environnement et au Développement Durable en Accueil Collectif de Mineurs». Cet appel à projet s'est déroulé de septembre 2012 à septembre 2014 et visait le développement de pôles ressources sur quatre départements pilotes : le Var, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes et les Alpes de Haute-Provence. Huit pôles ressources se sont constitués, portés par un ou plusieurs acteurs de l'EEDD, de l'éducation populaire, du loisir ou encore du sport.

Ils avaient pour mission d'accompagner 80 ACM dans la mise en œuvre d'une démarche globale d'EEDD, aussi bien au travers de l'axe pédagogique que celui d'une gestion plus écoresponsable de l'ACM.

La force de cet appel à projet est son approche partenariale : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, EDF, les Conseils Généraux du Var, du Vaucluse et des Alpes-de-Haute-Provence ainsi que les Directions Départementales de la Cohésion Sociale du Var, du Vaucluse, des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence.



2

LE DISPOSITIF RÉGIONAL

Historique du projet.....	p11
2 ans d'expérimentation : le bilan	p12
Naissance des Centres écohérents.....	p13
Quelle suite pour la démarche régionale ?	p14

2 ans d'expérimentation

L'appel à projet a permis d'expérimenter des outils, idées et supports de formations différents auprès d'un ensemble très varié d'ACM, aussi bien sur leur profil (accueils de loisirs ruraux ou très urbains, petits ou grands, communaux ou associatifs, dans des locaux neufs, HQE ou vétustes...) qu'en matière d'appropriation de l'EEDD (d'ACM totalement novices sur la question à des ACM déjà très avancés sur les pratiques pédagogiques ou de fonctionnement).

Cette diversité est venue conforter l'intuition initiale selon laquelle le profil de l'ACM ou les conditions matérielles mises à disposition ne sont en rien des freins : ce sont avant tout la volonté et la motivation de l'équipe de direction et des permanents qui assurent les conditions d'une bonne appropriation de la démarche. Dans ce cas, les pôles ressources apportent un soutien méthodologique et pédagogique afin que cette motivation se concrétise en une démarche globale plutôt qu'en la mise en œuvre de quelques actions ponctuelles sans liens.

Ce soutien, matérialisé sous forme de formations, d'outils et de ressources (grilles de diagnostics, mallettes pédagogiques...) ainsi que la mise en réseau des ACM entre eux apparaît comme les points forts de l'accompagnement pour les ACM, qui sont nombreux à souhaiter participer à nouveau après ces deux années.

La diversité des acteurs impliqués dans les pôles ressources est là encore un atout de la démarche, en permettant de croiser les regards, les méthodologies d'accompagnement et de s'adapter aux contextes des ACM.

Enfin, cette expérimentation a également confirmé l'importance du soutien et de l'implication du gestionnaire de l'ACM (qu'il s'agisse d'une collectivité ou d'une association). À ce titre, la valorisation de la démarche par un logo et un nom bien identifiés est un atout pour communiquer auprès de l'organisateur de l'ACM et de ses parties prenantes (parents, élus, partenaires...).



Naissance des Centres écocohérents

L'appel à projet initial a permis l'émergence de pôles ressources de tailles différentes pouvant regrouper des acteurs de l'éducation populaire, de l'EEDD, du sport ou des loisirs. Malgré la diversité des projets proposés, tous se sont retrouvés autour de valeurs et de visions communes (la citoyenneté, l'autonomisation, l'environnement et le développement durable, la pédagogie active et de projet, la place des ACM sur le territoire...).

Partant du terrain et des ACM, le travail d'échange et de partage entre pôles a donné naissance à une démarche régionale fédératrice appelée « Centre écocohérent ». Les ACM peuvent ainsi s'inscrire dans une dynamique forte, partagée, visant entre autre l'atteinte d'objectifs pédagogiques en EEDD et le partage des expériences entre ACM au sein d'un réseau local d'échanges.

De plus, cette identité commune, gage d'implication du centre en matière d'EEDD, offre aux ACM une réelle reconnaissance auprès de leur gestionnaire, de leur collectivité et de leurs partenaires par exemple, en communiquant et en valorisant le travail réalisé par la structure. Des outils de communication sont à ce titre mis à disposition : logo de la démarche et charte graphique librement utilisables par les ACM ainsi qu'un site interne régional pour informer sur la démarche (centre-ecoherent.fr)

La démarche « Centre écocohérent » n'est donc ni un label ni une méthodologie unique mais une démarche ouverte à tous les ACM volontaires. Elle est par conséquent complémentaire à des labels ou des démarches déjà existants et plus spécifiques tels que la démarche « Centre A'ERE » ou le label « Citoyenneté Environnement et Développement Durable ».

Quelle suite pour la démarche régionale

Démarche d'engagement volontaire / essaimage territorial

Après deux années d'expérimentation, la démarche « Centre écohérent » a permis aux pôles ressources de développer des outils et des ressources adaptés aux ACM souhaitant intégrer une démarche d'EEDD. À présent, ces pôles sont chargés d'animer une dynamique territoriale de réseau entre tous les ACM volontaires : pour cela, les pôles mettent à disposition des outils, une méthodologie, des sessions de formation du personnel et plus généralement un accompagnement dans l'intégration de l'EEDD dans leurs pratiques et leur projet pédagogique. Cette dynamique de réseau se traduit aussi par des temps d'échanges et de rencontres entre ACM engagés et notamment ceux ayant déjà participé aux deux premières années.

Modalités d'adhésion

Les ACM souhaitant s'inscrire dans la démarche peuvent se rapprocher d'un pôle ressources de leur département pour obtenir les modalités d'adhésion. Cette adhésion implique notamment que les ACM s'engagent à participer activement à la démarche en mettant en œuvre le DD et l'EEDD dans leurs pratiques, en suivant les méthodologies de travail proposées et en prenant part aux formations et aux actions collectives telles que les temps d'échanges sur le département. Cet engagement se traduit par la signature d'une charte d'engagement entre le pôle ressources et l'ACM.

Cela implique l'engagement et le soutien de la direction de l'ACM mais également de l'organisateur (qu'il s'agisse d'une commune ou d'une association). Enfin, il est important de définir un référent (animateur ou directeur) qui devra être le garant du suivi et de la participation de l'ACM.

Logo et modalités d'utilisation

En retour de son adhésion et de son respect des modalités d'engagement, l'ACM reçoit le logo « millésimé » Centre écohérent correspondant à l'année en cours qu'il peut utiliser sur ses courriers, afficher à l'entrée de son ACM, mettre sur son site internet, etc. Ce logo annuel lui sera remis chaque année s'il se réengage à participer au réseau.



3 COMMENT DEVENIR UN « CENTRE ÉCOHÉRENT » ?

S'engager dans la démarche	p16
État des lieux et diagnostic	p17
Plan d'action	p19
Suivi et évaluation	p22
Quelques exemples d'actions	p25

S'engager dans la démarche

Une démarche globale : inscrite dans la durée et ancrée sur le territoire

Participer à la démarche « Centre écohérent » implique de chercher à passer de la mise en place d'actions ponctuelles à une démarche globale. Cela passe notamment par l'intégration de l'EEDD dans la pédagogie de l'ACM. Cela doit être travaillé avec l'équipe d'animation afin que cette démarche ne soit pas considérée comme « une contrainte » ou « un projet de plus », mais bien intégrée au projet du centre pour qu'elle soit pérenne et « survive » aux différents départs et arrivées de salariés.

Allier fonctionnement et pédagogie

Il est difficile de concevoir un projet pédagogique centré autour de l'EEDD dans une structure où toutes les pratiques du personnel iraient à l'inverse de ce qui est promu. Par exemple, comment parler des déchets dans une activité sans chercher à mettre en place le tri ou à limiter les produits jetables ?

Inversement, il est parfois contreproductif de s'attacher à instaurer des pratiques (comme le tri) sans en expliquer le sens et l'intérêt. Il s'agit donc d'être cohérent dans ses pratiques mais dans les limites liées au contexte et à la nature de chaque ACM : certains auront des locaux exemplaires là où d'autres peineront à développer l'achat de bio. L'important est de se questionner en cherchant ce qui peut être amélioré, comment et dans quelle mesure.

Quelques précautions

Il est important d'identifier les personnes motrices au sein des personnels permanents : elles seront essentielles pour impulser et suivre la démarche. Il faut également autant que possible rechercher un développement en « mode projet » de type « PDCA » : Planifier (l'organisation et la démarche), Développer (les actions), Contrôler (si la démarche porte ses fruits), Améliorer (ce qui peut l'être).

Communiquer et valoriser le travail du centre auprès de l'organisateur est essentiel, d'autant plus si ce dernier est engagé dans une démarche de développement durable. Les parents seront aussi des cibles privilégiées, certains s'impliquant et aidant même l'équipe de l'ACM.

Le point clé à mémoriser est qu'il n'y a pas de « niveaux » ou « critères » de réussite. Ce qui compte est l'engagement dans une dynamique partagée de remise en question.



État des lieux et diagnostic

Objectifs de l'étape

L'état des lieux est la première partie de la démarche. Son objectif est de faire la liste de toutes les actions, toutes les pratiques et tous les aménagements déjà réalisés au sein de l'ACM et qui concourent au développement durable. Il s'agit de réaliser une photographie de l'ACM à un instant donné, dans le but de déterminer les axes d'évolution et d'établir un programme d'actions, puis dans un second temps de pouvoir mesurer l'évolution des pratiques.

Il permet d'identifier les points de progression par rapport aux grandes dimensions du développement durable que sont l'environnement, l'économique et le social. Les domaines d'intervention pour un ACM peuvent concerner le fonctionnement, l'aménagement de l'ACM et l'aspect pédagogique. À l'issue de cet état des lieux, un plan d'action pourra être établi.

Très souvent, cette étape est considérée au départ comme fastidieuse ou contraignante. Pour autant, les ACM engagés ont unanimement reconnu qu'il s'agissait d'un travail très utile et valorisant à plus d'un titre. En effet, rare moment où l'équipe « sort la tête du guidon », l'état des lieux est un temps de discussion et de prise de recul qui permet notamment de réaliser que l'ACM ne part pas de rien. Très souvent, des actions ou pratiques d'EEDD, parfois même très innovantes, semblent tellement naturelles ou intégrées par l'ACM qu'elles ne sont pas spontanément considérées comme des points forts ou des particularités importantes. Le travail d'état des lieux permet de prendre un temps pour les mettre en avant.

L'état des lieux constitue également un état initial qui pourra servir à mesurer et évaluer les évolutions de l'ACM tout au long de la démarche.



Méthode

La méthode générale pour établir l'état des lieux se base sur une grille ou un questionnaire destiné à la direction et l'équipe pédagogique mais également aux autres parties prenantes (par exemple les parents, le personnel technique, le ou les élus...). Un extrait d'une grille est présenté ci-dessous.

Généralement, l'état des lieux est thématique et interroge aussi bien les pratiques pédagogiques que les pratiques de l'ACM en matière de gestion et de fonctionnement. On peut y retrouver par exemple les déchets, l'eau, les déplacements, l'énergie, la santé, l'alimentation, la biodiversité, la qualité de vie, la culture, les solidarités, la politique d'achats...

Les questions dans cet état des lieux peuvent porter sur les représentations et perceptions (que pensez-vous de la qualité des produits pour les repas, que pensez-vous de la sécurité dans les bâtiments...), notamment pour les acteurs extérieurs (tels les parents). Les autres porteront notamment sur les actions prévues ou réalisées sur les différentes thématiques, qu'ils s'agissent des activités menées ou d'actions concrètes dans la structure.

L'état des lieux aura tout intérêt à être réalisé à plusieurs, en réunissant au moins la direction et des animateurs, et idéalement d'autres acteurs comme le gestionnaire, le personnel technique et administratif par exemple. Cela permet de croiser les regards, de partager l'information entre tous et de s'assurer que presque rien ne sera oublié. Faire ce travail à plusieurs permet également d'identifier les thématiques qui semblent prioritaires ainsi que les pistes d'actions à mener.

Résultats

Diagnostic : À partir de cette synthèse et des résultats du questionnaire, un diagnostic peut être établi et mettre en évidence : ce qui est fait, ce qui n'est pas fait, ce qui pourra être fait ou non. L'organisation de ces idées avec les moyens à mettre en œuvre constitue la base d'un plan d'action.

ALIMENTATION				
Que pensez-vous de l'équilibre alimentaire des repas ?		😊	😐	😞
de la qualité des produits utilisés (goût, etc.) ?				
de l'ambiance de votre lieu de restauration (bruit, etc.) ?				
de la « responsabilité » des menus (agriculture biologique, commerce équitable, produits locaux et de saison)				
DEPLACEMENTS				
Que pensez-vous de la sécurité des accès à l'établissement (trafic, passages piéton, etc.) ?		😊	😐	😞
Que pensez-vous de la qualité des transports collectifs desservant l'établissement ?				
Que pensez-vous de la qualité des infrastructures pouvant faciliter les déplacements en vélo (parking à vélo, piste cyclable) ?				
Quel mode de transport utilisez-vous pour venir dans l'établissement ?				
Quelle est la distance entre votre domicile et l'établissement ?				

Plan d'action

Objectifs de l'étape

Suite à la réalisation du diagnostic initial, il est nécessaire de formaliser et d'écrire un plan d'action avec, pour objectifs :

- d'améliorer la cohérence des aménagements, du fonctionnement et des pratiques pédagogiques de l'ACM en matière d'EEDD ;
- d'informer les partenaires-acteurs (parents, collectivités...) du sens des actions envisagées. Pour ce faire, une réécriture du plan d'action « brut », sous une forme plus synthétique, est sans doute nécessaire (par exemple sous la forme d'un « arbre pédagogique », voir plus loin) ;
- de se projeter dans le temps, en choisissant des axes prioritaires (en terme d'objectifs, d'actions), en définissant un échéancier et en structurant et en coordonnant les actions et les acteurs ;
- de constituer un outil de suivi et d'évaluation ;
- de poursuivre et d'entretenir la dynamique de mobilisation et d'implication de tous les acteurs de l'ACM (logique de co-construction), pour réfléchir à l'élaboration de ce plan et à sa mise en œuvre (périodes de réalisation possibles, moyens prévus...).

Méthode

Plusieurs méthodes et moyens sont utilisables pour structurer ce plan d'action, l'outil « universel » n'existant pas (chaque outil doit être adapté aux pratiques et contextes !). Les principes d'élaboration restent les mêmes que pour ceux du diagnostic :

- associer le plus d'acteurs de l'ACM possible : personnels internes (équipes administratives, techniques, et pédagogiques, élus, parents...), et partenaires « extérieurs » (collectivités, personnes ressources...) ;
- le concevoir le plus en amont possible des actions.

Un exemple proposé ici est un format « tableau », en limitant volontairement le nombre et la complexité des rubriques à compléter (voir extrait page suivante) : mieux vaut probablement un plan d'action incomplet mais qui aura permis aux acteurs de l'ACM de réfléchir, de se concerter et qui restera « lisible » par le plus grand nombre, qu'un plan d'action « idéal », mais trop complexe à rédiger, et qui ne sera jamais utilisé ou qui sera rédigé par une équipe restreinte... et restera dans un tiroir !



Description de l'action	Cochez la bonne case		Cochez la période		Dates prévisionnelles de l'action	Animateur en charge de l'action	Responsable chargé(e) de l'accompagnement et du suivi de l'action	N° fiche présentation de l'action	Suivi Le projet a-t-il été mené ?
	Action nouvelle dans la structure	Prolongement d'action	mercredi	vacances scolaires					
Projets d'animation									
Mener un projet d'animation concernant les plantes qui environnent le centre.		X		X	Durant les vacances d'avril 2014.	Animateur Mr xxxxxx	L'adjointe pédagogique xxxxx	N°0	

Ce tableau, qui a l'avantage d'être une représentation synoptique et synthétique du plan d'action, est organisé en 3 rubriques : le fonctionnement de l'ACM, ses équipements/aménagements, les actions pédagogiques prévues. Les actions sont ensuite détaillées dans des « fiches actions » spécifiques, plus descriptives et plus complètes, qui peuvent constituer également un outil de préparation et d'évaluation.

Un outil complémentaire possible : l'arbre pédagogique

L'avantage de l'outil « tableau », décliné par des fiches actions, est qu'il rassemble les informations essentielles, de façon synthétique et détaillée. Or il est important de chercher à valoriser et à communiquer largement votre plan d'action à toute personne dans l'ACM (enfants, parents, salariés, invités...).

Pour cela, il est possible d'utiliser, de façon complémentaire, un outil permettant une représentation des objectifs et des actions prévues inspirée de « L'ARBRE PÉDAGOGIQUE » (aussi appelé « ARBRE À PROJETS »). Ce n'est pas à proprement parler un « plan d'action », puisqu'il ne permet pas d'inscrire une planification temporelle, mais plutôt un moyen d'élaborer et de représenter le projet pédagogique de l'ACM, en précisant les objectifs et les actions qui en découlent.

Dans le cadre de la démarche « Centre écohérent », il peut permettre au plus grand nombre de personnes possibles (équipe de l'ACM, parents, élus...) :

- de visualiser de façon globale, et sous une forme attrayante, le projet pédagogique de l'ACM ;
- de suivre la dynamique des projets ;
- de s'exprimer sur des objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre.

Il s'agit de représenter une arborescence (ou toute autre forme comprenant plusieurs axes), en partant d'un sujet ou d'un objectif général que l'on souhaite mettre en œuvre au sein de l'ACM (et qui sera écrit sur le « tronc ») et de le décliner en un ensemble d'objectifs (écrits sur les « branches ») puis en moyens (actions, activités...) sur les « feuilles » de l'arbre. L'ensemble de cette « production » rassemblera beaucoup de mots et de phrases et il faudra donc prévoir un support de grand format.



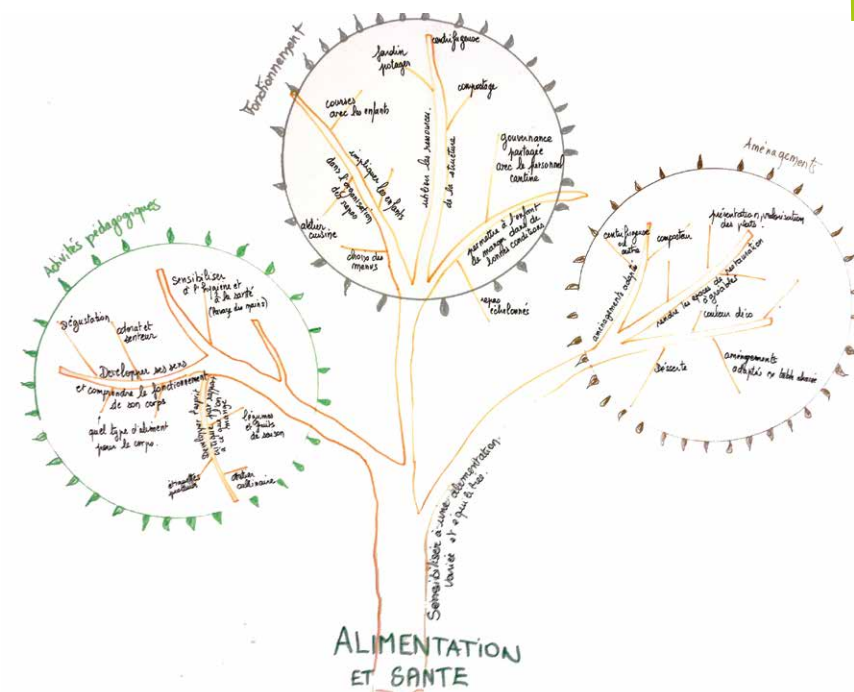
Différentes formes possibles

Les façons de représenter cette « structure » sont multiples et elle peut être schématisée par un arbre, une fleur, une pieuvre ou toute autre forme comprenant des axes différents. Cette schématisation peut être réalisée par une fresque, une représentation en 3 dimensions (maquette d'arbre...), une « carte mentale » réalisée à l'aide d'un logiciel de « Mind mapping » (voir logiciels libres accessibles sur internet).

Cette « structure » devant évoluer régulièrement, il est possible d'utiliser, notamment pour l'écriture des actions, des supports repositionnables (type « Post-it ») qui peuvent avoir des couleurs différentes (permettant par exemple de mettre en évidence les actions terminées, en cours ou à réaliser). Il est bien entendu possible de réaliser plusieurs « arbres », l'ensemble constituant alors une « forêt »!

Exemple d'arbre en cours de réalisation par une équipe d'animateurs et de directeurs

La consigne donnée était de partir d'une thématique (« l'alimentation et la santé » au sein de l'ACM) et d'organiser les « branches » et le « feuillage » en 3 parties distinctes (les objectifs et les actions à réaliser au niveau des activités pédagogiques, du fonctionnement et des aménagements). Le travail ultérieur a consisté à préciser les activités concrètes à mettre en place en ajoutant des « feuilles » amovibles sur les « branches ».



Suivi et évaluation

Pour bien comprendre ce qui se cache derrière cet ensemble « suivi et évaluation », prenons chacun des termes à part.

Le suivi

Le suivi consiste, comme son nom l'indique, à suivre l'état d'avancement de son plan d'action. Cela doit se faire à plusieurs niveaux.

À l'échelle du plan d'action tout d'abord, c'est-à-dire savoir si les actions et le phasage initialement prévus ont bien été mis en œuvre et respectés. Il est fort probable que plusieurs actions ne puissent pas être réalisées dans le temps voire même pas réalisées du tout (problèmes techniques, humains, manque de temps, changement de priorité...). En ce cas, il est important de mettre à jour son échéancier en reprogrammant les actions qui peuvent l'être, en indiquant quelles actions repoussées pourront être reprogrammées à l'occasion ou bien encore quelles actions doivent être complètement abandonnées. C'est également l'occasion d'identifier quelles actions sont jugées « prioritaires » et essentielles et quelles actions peuvent être considérées comme secondaires (selon les critères à définir qui vous sont propres : intérêt de l'équipe, ambition, difficulté, visibilité, volonté des enfants...).

C'est à chaque ACM de trouver le mode d'organisation et de représentation des étapes du plan d'action qui lui conviendra. Il est possible de s'appuyer sur l'arbre pédagogique où des indications de réalisation peuvent être ajoutées (fait / en cours / prévu à telle date par exemple), ou bien l'exemple d'une frise générale représentant les grands temps forts et les principaux projets de l'année à venir. Plus la représentation sera graphique et visible et plus elle pourra être appropriée par l'équipe et mieux suivie.

Le suivi doit également se faire à l'échelle des actions elles-mêmes, au niveau des fiches actions. En effet, à l'image des fiches pédagogiques d'activités diverses, il est important d'actualiser après chaque action technique ou pédagogique son état d'avancement, les difficultés rencontrées et un court bilan. Il s'agit de « la mémoire » de votre démarche, qui servira à tout nouvel arrivant pour savoir ce qui a été fait, dans quelles conditions et comment le réaliser de nouveau ou l'actualiser.



Par exemple, une fiche action peut contenir les informations suivantes (vous trouverez des exemples sur la partie ressource du site internet) : les personnes en charge de sa réalisation, le nombre de séances si cela est pertinent, la date ou période prévue de réalisation, les objectifs de l'action et la description de l'action, le matériel nécessaire et les personnes impliquées (intervenants, personnel, partenaires...). Évidemment, une partie « bilan » doit être prévue pour y indiquer tous les éléments de suivi une fois l'action réalisée : ce qui a fonctionné ou non, ce qui a été modifié par rapport à l'action prévue au départ, ce qui pourrait être amélioré, comment cette action peut être refaite ou non et comment elle a été valorisée (article de presse, présentation aux parents...).

L'évaluation

L'évaluation est un terme que l'on croise régulièrement sans forcément savoir ce qu'il recouvre. Il est de ce fait souvent assimilé soit à une contrainte, soit à du temps perdu, soit à du contrôle de son travail.

Nous ne rentrerons pas ici trop dans le détail méthodologique ou sémantique (évaluation, bilan, bilan évaluatif...). Il est seulement important de comprendre que l'évaluation doit être vue comme un temps important de prise de recul sur le travail réalisé, de réflexion commune avec l'équipe de l'ACM dans le but de s'améliorer et de satisfaire le plus grand nombre. Il s'agit d'une étape à part entière, intégrée à la démarche.

Elle doit être pensée en amont (en se demandant : pourquoi me suis-je lancé dans la démarche, qu'est-ce que je souhaite réaliser et atteindre) et peut être réalisée à des intervalles très réguliers (à l'image de « points d'étapes ») ainsi qu'à la fin d'un cycle (une année notamment). Concrètement, l'évaluation peut porter en premier lieu sur les actions : qu'ai-je mis en œuvre et pour quels résultats ? Avec quels moyens ? Cette évaluation s'intègre et se rapproche de la phase de suivi, lorsque vous dresserez le bilan de l'action.

Ensuite, elle doit surtout porter sur la démarche dans son ensemble, en cherchant à se poser les bonnes questions. De plus, l'évaluation doit être participative, honnête, constructive et partagée.

PARTICIPATIVE : il s'agit d'un bon moment pour impliquer les principales parties prenantes, à commencer par l'équipe de direction et l'équipe d'animation, mais également selon les cas le personnel technique, les élus et administrateurs et, lorsque cela est possible, des parents motivés : la multiplicité et la diversité des regards permettent de prendre du recul, d'élargir les points de vue mais également d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

CONSTRUCTIVE : c'est en effet en abordant le travail dans une optique positive et d'amélioration que l'évaluation saura être bénéfique et motivante. Son objectif est de pouvoir vous améliorer par la suite en identifiant les axes de progrès et les moyens à mettre en œuvre pour y arriver. Cela nécessite donc d'être honnête dans le constat qui sera fait.



HONNÊTE : aucune démarche n'est parfaite et il est toujours possible d'améliorer les choses. Il faut donc accepter d'identifier les points faibles autant que les points forts et d'être lucide sur les difficultés rencontrées ou futures. Le travail participatif, avec différents points de vue, aide à cette honnêteté.

PARTAGÉE : les résultats de l'évaluation doivent déboucher sur des propositions pour la suite, mais permettent également de rendre lisible la démarche et ses forces. Les résultats doivent être partagés avec les élus, gestionnaires, parents et parties prenantes pour que tous prennent conscience du travail réalisé.

L'évaluation consiste à questionner sa démarche pour déterminer dans quelle mesure les objectifs initiaux sont atteints et dans quelle mesure la démarche est jugée satisfaisante (au regard du travail et des moyens mobilisés, des impacts, des attentes de chacun...). Chaque ACM peut aborder ce travail comme il le souhaite, mais pour vous aider, une grille de questionnements en 3 points a été élaborée pour les ACM :

- dans quelle mesure la démarche est-elle globale (impliquant tout le monde, travaillant sur différentes thématiques...)?
- dans quelle mesure la démarche est-elle pérenne (appropriation de la démarche par l'équipe, inscription dans le projet pédagogique, soutiens externes...)?
- dans quelle mesure la démarche fait-elle du lien avec le territoire (quels partenaires sont impliqués, comment valorisez-vous le travail, êtes-vous en lien avec les écoles et d'autres ACM...)?

Une grille complémentaire (avec des indicateurs vous aidant à répondre à ces questions) se trouve sur le site internet, dans les onglets ressources.



Quelques exemples d'actions

Comme nous l'avons vu précédemment, si la démarche « Centre écohérent » doit être globale (c'est-à-dire intégrer systématiquement les réflexions du centre, dans son projet pédagogique et dans son fonctionnement), une approche thématique peut faciliter la recherche d'actions, d'activités et de messages à faire passer. On retrouvera le plus souvent les thématiques environnementales comme l'énergie, l'eau, les déchets et les déplacements, les thématiques économiques comme l'économie locale et le patrimoine (circuits courts, artisanat, achats durables...) ou plus sociales et culturelles (comme les liens entre génération ou entre territoires, le bien-être dans le centre...).

Beaucoup de thématiques sont très transverses et pourront être abordées dans de nombreuses activités : santé, activités sportives, alimentation... mais chaque centre peut décider d'en faire une thématique à part entière.

Il ne s'agit pas ici de proposer une liste exhaustive des actions possibles mais bien de présenter quelques exemples de réalisations menées par les ACM durant les deux premières années de la démarche « Centre écohérent ». D'autres exemples sont présents sur les fiches retours d'expériences en fin de ce guide et sur le site internet.



Des exemples d'actions assez répandues en image

AUTOUR DES JARDINS ET DE LA BIODIVERSITÉ

La réalisation de jardins ou potagers pédagogiques présente de nombreux avantages éducatifs et ouvre vite la discussion sur des sujets divers : déchets (compost), biodiversité et écosystème, création de liens avec l'implication des familles et l'implication des services techniques, alimentation, responsabilisation des enfants... C'est également un aménagement visible qui permet de provoquer les échanges avec tous les « visiteurs » de l'ACM. Plusieurs autres actions complémentaires sont fréquentes, comme par exemple les hôtels à insecte, l'installation de composteurs ou les ruches pédagogiques, etc.

DÉCHETS

La thématique des déchets est une bonne occasion de travailler à des actions de fonctionnement ou d'aménagement, c'est-à-dire sur les pratiques des salariés et des enfants, de réfléchir aux différents achats (privilégier les produits sans emballages ou réutilisables) et aux équipements (poubelles de tri notamment). Les ateliers de fabrication avec du matériel de « récup » sont également des activités liées à cette thématique des déchets et des achats.



Bacs de tri et de récupération des divers déchets recyclables



Fabrication de meubles en matériaux récupérés



Personnages en « récup »



L'achat de gobelets réutilisables limite fortement la quantité de déchets



Bacs à fleurs réalisés à partir de bennes à ordures abimées

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE, D'EAU, DÉPLACEMENTS, COMMUNICATION...



Récupérateur d'eau



Messages de sensibilisation avec des personnages en « récup »



Affiches de sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie sur un mur du centre



Mise à disposition de guides et revues pour le personnel et les parents

... ET TANT D'AUTRES !

Les actions sont infinies et permettent souvent d'intégrer plusieurs dimensions du développement durable : santé, économie locale, liens intergénérationnels et liens entre territoires ou quartiers, culture, etc. Il est toujours bon de savoir ce qui est fait ailleurs, mais les meilleures idées sont souvent celles issues de temps de réflexions collectives au sein d'un centre avec toute son équipe !

Le Serpolet

LE SERPOLET

Association

Capacité d'accueil : 50

Quartier La ferrage école primaire

06620 Gréolières

Tél. 06 10 33 43 32

Patricia MURATI BUSUTTIL

Directrice de l'association et de l'ACM

Introduction / Historique



Nous sommes situés en pleine montagne au pied du Cheiron, en contact direct avec un environnement très diversifié. Malgré nos actions ponctuelles environnementales, nous nous sentions un peu seuls. Cet engagement, les 8 jours de formations et les suivis réalisés, nous ont permis d'amener aux enfants des activités nouvelles EEDD, ludiques et de qualité, avec des outils de travail simples, dont certains étaient mis à notre disposition.

Réalisations

Durant l'été 2013, nous avons construit des voitures et des hydravions solaires, créé un jardin potager et observé des insectes qui y vivent, créé des jeux de société sur la biodiversité et mis en place le tri sélectif. Une belle rencontre a été organisée avec le centre de loisirs de Tourettes sur Loup, lui aussi impliqué dans la démarche « Centre écohérent » et localisé sur le même bassin versant. Durant l'année scolaire 2013/2014 (animations réalisées pendant le temps de la cantine, les mercredis et les petits séjours), nous avons créé : un livre numérique sur la faune et la flore de notre commune à partir d'images réalisées par les enfants, les parents et les habitants. Les enfants du centre ont déterminé les espèces et rédigé les textes avec l'aide de bénévoles. Nous avons réalisé également un concours de voitures originales solaires et à piles. Depuis le printemps 2014, nous avons construit un hôtel à insectes et un récupérateur d'eau de pluie, et mis en place deux espaces de cultures (un jardin de fleurs et aromates, et un potager). Depuis septembre 2014 pendant les TAP et les mercredis, nous récoltons les produits du jardin, suivons et observons l'hôtel à insectes et ses habitants, utilisons, avec les nouveaux enfants, les jeux de société EEDD, créés auparavant.



LE MOT DU CENTRE

 S'être impliqués dans ce projet sur deux ans a élargi nos connaissances, nous a «reboosté», nous a permis de rencontrer des gens motivés, impliqués dans l'EEDD et d'être reconnus dans nos actions par nos partenaires (mairies, PNR, CAF, agglo). Mais tout cela n'aurait pas lieu d'être sans les bons conseils de nos formateurs, de l'aide de nos parents bénévoles, d'une entente avec les institutrices et d'une équipe d'animation motivée. 

4 RETOURS D'EXPÉRIENCES DES ACM

Le Serpolet	p31
AMIQ	p32
Art et éducation	p33
CLAE	p34
Centre de loisirs du Muy	p35



AMIQ (Association Maison Intergénérationnelle de Quartier)

Accueil de loisirs

Capacité d'accueil : 24 enfants de 6 à 11 ans + 1 Pôle ados + 1 pôle famille

Espace JB Coste
64 chemin Aimée Genoud
83500 La Seyne sur mer
Tél. 04 94 62 80 15 / amiq@outlook.fr

Magali GUIZ

Directrice de l'Accueil Collectif de mineurs

AMIQ



Introduction / Historique

L'AMIQ s'est engagée dans le dispositif expérimental centre A' E.R.E, porté par les Francas, intégré à la démarche « Centre écohérent » pour deux ans, afin de permettre la mise en place d'une démarche globale autour du développement durable dans le cadre de son accueil collectif de mineurs. Cette action nous a permis de formaliser nos actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité, et de mettre en place des actions autour des différentes thématiques proposées.

Réalisations

En matière de déchets : politique de réduction des déchets intégrée aux pratiques pédagogiques et au fonctionnement global. Pratique quotidienne des 4 R, tri sélectif, 2 composteurs, réduction des consommables jetables, lien effectué avec des animations jeux et créations artistiques. Sur la citoyenneté et l'environnement : intégration des pratiques de participation et de concertation dans les animations. Création d'une ATEC (association temporaire d'enfant citoyen) « jardin malin », conseils d'enfants, choix des projets, création d'un jardin partagé. Sur la mobilité : modification des pratiques internes par un projet global visant à modifier les modes de déplacements collectifs. Choix de se déplacer à pieds lorsque cela est possible plutôt que faire appel au bus, proposition de covoiturage dans l'équipe, utilisation des transports en communs. Sur la politique d'achat: Définition et mise en œuvre d'une véritable politique d'achats responsables. Achat papeterie recyclée, 3 produits écologiques pour les produits ménagers, lait et jus de fruits, peu de consommables jetables... Sur l'alimentation : Nous proposons une alimentation équilibrée et respectueuse de l'environnement. Sensibilisation au gaspillage alimentaire, ateliers cuisine et gouters intégrant la saisonnalité, les produits locaux et bio.

LE MOT DU CENTRE

 Cette initiative nous a permis de mener, formaliser et valoriser diverses actions de proximité auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents. De plus, le diagnostic nous a permis d'évaluer notre action, de proposer des préconisations et de concevoir ensemble des actions à mettre en place dans le respect des enjeux actuels du développement durable. 

Art et éducation

ART ET ÉDUCATION

ACM

Capacité d'accueil : 200 enfants

57 chemin de la chapelle st-Antoine
06130 Grasse
Tél. 04 97 05 03 45
arteducation@hotmail.fr
www.arteducation.fr

Frédéric CAMBIER

Directeur Association « Art et Éducation »

Introduction / Historique



L'association « Art et Éducation » a été créée en 1987. Elle gère 2 accueils de mineurs (Maternelles et Primaires) sur Grasse (06). Nous pensons que la Nature est un réel soutien au développement de l'enfant. Le développement durable c'est l'affaire de tous et notamment du centre de loisirs et de l'école car l'éducation à la citoyenneté, l'humanisme, le respect des valeurs symbolise le garant de l'avenir. C'est pour toutes ces raisons que nous avons décidé de rentrer dans cette démarche.

Réalisations

Notre but initial était de réintroduire la Nature dans un milieu urbain. Nous avons créé un potager et un jardin aromatique. L'étape 2 a été d'installer 2 chalets en bois afin de pouvoir accueillir les enfants (réalisation de semis, création d'un parcours, plantations, mise en place goutte à goutte, l'animation et l'observation, la récolte et la dégustation, mise en place de nichoirs, participation à différents concours, embauche d'un jardinier). Cette étape a pu se réaliser grâce à nos partenaires et différents appels à projets. L'étape 3 fut le désir de créer un jardin pédagogique. Nous avons mis en place une thématique par chalet : 1 sur la bonne alimentation, 1 sur le monde des insectes en complément de l'animation de notre potager. Les réalisations effectuées sont l'installation d'une serre et d'une pépinière, la création d'un poulailler, l'installation de différents composteurs (lombrics,...), achat de matériels pour l'observation et la découverte des insectes (microscopes, grand écran, retro, bibliothèque, hôtels à insectes, terrarium...), achat matériel hi-tech (tableau tactile, manettes pour quiz,...), achat de matériels ludiques pour faire la cuisine avec les enfants.



LE MOT DU CENTRE

 La démarche impulsée par Planète Sciences Méditerranée, nous a permis grâce à leurs compétences, de créer un réseau, de nous faire connaître et reconnaître par nos différents partenaires, de nous accompagner dans la réalisation de nos différents projets et nous motiver à continuer. 

CLAE DE LA GARDE

CLAE DE LA GARDE

Accueil de loisirs

Capacité d'accueil : 120 enfants
de 3 à 12 ans

Ensemble éducatif Maurice Delplace
83130 La Garde
Tél. 04 94 08 53 48

accueildeleisirs.clae@gmail.com
www.assoclaelagarde.fr

Katiline BOUCARDIER

Directrice de l'accueil de loisirs

Introduction / Historique

Le CLAE a par le passé réalisé de nombreux projets d'animations visant à sensibiliser les enfants à la protection de l'environnement ou encore à mieux connaître celui-ci. C'est parce que nous voulions aller plus loin dans notre démarche, dans un souci d'engagement réel et avec une volonté fervente de modifier les comportements de chacun que nous avons décidé de nous questionner sur nos pratiques en nous engageant dans la démarche avec les Francas du Var.

Réalisations

En matière de déchets : 4R intégrés dans les pratiques d'animation. Vigilance sur le gaspillage organisée par les enfants. Ateliers « deuxième vie des objets ». Participation à la collecte TERRACYCLE. Récupération de papier recyclé. Aménagement d'un espace dédié au tri sélectif, mise en place d'un composteur pour les ateliers de jardinage et le potager. Mobilité : Déplacements à pied dès que c'est possible, balades roulantes, compréhension des notions de pollution et différenciation des véhicules doux des polluants ; championnat push-car, imagination et fabrication de véhicules non polluant, conception de maquettes, co-voiturage. Environnement naturel : potager bio, jardinage, utilisation de compost, fabrication de nichoirs et d'un hôtel à insectes, aménagement d'espaces urbains avec le projet plus d'arbres plus de vie ; installation d'espaces natures intérieurs et extérieurs. Communication : Soirée de lancement du projet avec les familles avec diaporama et jeu autour des 10 thématiques du DD. Réunion de travail avec les différentes équipes d'animateurs, articles de journaux, site, Facebook. Économies d'énergie : Installation d'un robinet à pédale et de détecteurs de présence pour la lumière. Consommation : achat de produits de saison bio, locaux et écoresponsables plus réguliers (intégration dans les gouters et ateliers cuisine).

LE MOT DU CENTRE

📖 Cette démarche nous a permis de mieux connaître les concepts de Développement Durable et de nous questionner sur nos pratiques. Nous avons en projet d'intégrer la dimension DD dans le Projet Éducatif. Nous avons enclenché une dynamique en matière d'EEDD que nous souhaitons poursuivre. 📖

Centre de loisirs du Muy

CENTRE DE LOISIRS DU MUY

Accueil de loisirs municipal

Capacité d'accueil : 156 enfants de 3 ans
à 11 ans

205 bd G. de Gaulle
83490 Le Muy
Tél. 04 94 45 41 66
jeunesse-le-muy@orange.fr

Camelia FIRANE

Responsable de service

Introduction / Historique

Suite aux intempéries survenues sur notre commune en 2010, notre service a participé à la gestion de la crise durant plus d'un mois avec le service environnement. Et c'est à cette occasion que nous nous sommes intéressés au programme de l'agenda 21 mis en place par le service environnement. Par la suite, nous avons décidé de participer à la semaine sur l'éco-citoyenneté. La suite logique était de répondre favorablement à la proposition des Francas en participant à la démarche.

Réalisations

Déchets : 4R intégrés dans les pratiques d'animation, acquis par tous. Vigilance sur le gaspillage organisée par les enfants. Tri sélectif, ateliers « deuxième vie des objets ». Participation à la collecte cartouches TERRACYCLE. Réduction des consommables jetables, récupération de papier recyclé. Réduction des emballages. Récupération d'eau pour arroser le potager. Citoyenneté et Participation : mise en place d'un conseil d'enfants, avec système de délégué et haut conseil. Création d'instance de décision et assemblée générale favorisant la prise de parole de tous les enfants. Création du journal « Le petit curieux », réalisation par les enfants des articles et photos. Participation au concours « Agis pour tes droits ». Mise en place d'un potager depuis 2012, récolte de tomates, de fraises, de basilic, de thym, de courgettes, tous ces produits sont cuisinés par les enfants et dégustés. Le potager nous a permis de mettre en place des actions autour de la santé, de l'alimentation, des visites et rencontres avec les jardins solidaires du Muy, avec des jardiniers. Communication : Aménagement d'espaces d'information spécifiques aux familles et aux enfants, présentation de la démarche, réalisation d'un film sur le projet éducatif du CLSH et d'une exposition de photos sur le projet Centre A'ERE.

LE MOT DU CENTRE

📖 Cette démarche nous a permis de découvrir tout ce que regroupait l'EEDD, de réfléchir différemment sur notre action, sur notre projet, relier les choses entre elles, donner davantage de sens à notre action au quotidien, être « dans notre temps », sentir que nous pouvons tous modifier notre façon de consommer, de s'alimenter, de participer à la préservation de notre environnement. Ce projet nous (enfants et animateurs) a aidé à grandir à devenir un peu plus citoyens de la planète ! Merci aux initiateurs ! 📖



Remerciements

Ce guide a été financé et co-réalisé par le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il n'aurait pas pu voir le jour sans les participations actives des associations Francas du Var, Planète Sciences Méditerranée du Var, Planète Sciences Méditerranée des Alpes-Maritimes, Centre de découverte du monde marin et CPIE Îles de Lerins et Pays d'Azur.

Le Conseil régional souhaite également remercier les ACM qui ont fourni des retours d'expérience pour ce guide : le centre Le Serpolet à Gréolières, l'AMIQ à la Seyne-sur-Mer, le centre Art et éducation à Grasse, le CLAE de La Garde, le centre de loisirs du Muy, le centre social La Ruche à Nice.

Enfin, le Conseil régional remercie les agences eQuiNeo et Patte Blanche pour leurs contributions à l'écriture, la relecture ou la création graphique de ce guide.

Pour toute demande concernant ce guide ou la démarche «Centre écohérent», outre les pôles ressources de votre département, vous pouvez contacter le service Éducation à l'Environnement et Démarches Ecocitoyennes (SEEDE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Chiffres clés

Février
2012

Lancement



13 Partenaires



80 acm



16 Associations



2 ANNÉES

d'expérimentations



4 Départements pilotes



8 PÔLES

de compétences



CENTRE-ECOHERENT.FR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur